

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification de produit:

MOSQUITO LINGETTES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lotion insectifuge ; Biocide PT19
Tous les autres usages sont déconseillés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HBM Distribution SAS
326 Av. Rhin et Danube
06140 Vence
Tel: +33 (0)4 93 58 23 63 Fax : +33 (0)4 93 58 09 19

1.4. Numéro d'appel d'urgence

- Numéro de téléphone d'appel d'urgence
+33 (0)1 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>.
- En dehors des heures de bureau veuillez contacter le centre local de tox.

VILLE	TÉLÉPHONE
ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
STRASBOURG	03 88 37 37 37
TOULOUSE	05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon la Directive 1272/2008/EC:
Flammable Liquid 3: H226

Si la classification n'est pas affichée dans son intégralité, se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral.

Les effets nocifs possibles peuvent être trouvés dans les Sections 9, 10 et 12.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement
 ATTENTION

Indication de danger :
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence généraux:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stockage

P403 + P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers:

Aucune.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

N.A.

3.2. Mélanges:

Numéro d'index / No. d'enregistrement REACH	Identification chimique internationale	Numéro CE	Numéro CAS	Classification: 1272/2008 (CLP)	% p/p
603-002-00-5 / 01- 2119457610-43	ÉTHANOL	200-578-6	64-17-5	Flam. Liq. 2, H225	>30≤50
0000016971-65-0000	SALTIDIN (icaridin)	423-210-8	119515- 38-7	N'est pas classifié	>5≤10

*Pour des substance qui ont une limite spécifique pour l'environnement de travail, voir section 8. Si la classification n'est pas affichée dans son intégralité, se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral.

4. **PREMIERS SECOURS**

4.1. **Description des premiers soins nécessaires**

Voies d'exposition:

Inhalation - Ventiler la zone. Retirer immédiatement la personne blessée de la zone contaminée et la garder au calme dans un endroit bien aéré. En cas de troubles, consulter un médecin.

Contact avec la peau - Retirer immédiatement les vêtements contaminés ; laver immédiatement avec beaucoup de savon et sous eau courante les zones corporelles affectées ou suspectées d'affectation.

Contact avec les yeux - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer immédiatement les yeux sous eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Ne pas utiliser de lavage oculaire ou de crème avant d'avoir consulté ou obtenu des conseils d'un ophtalmologue. Assurer un traitement médical spécialisé.

Ingestion - Ne pas créer de vomissements et ne pas donner quoi que ce soit sans avis médical. Laisser la victime au repos jusqu'à l'arrivée du médecin.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Aucune information disponible.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Voir la section 4.1 Description des premiers soins nécessaires

5. **MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1. **Moyens d'extinction:**

Moyens d'extinction adaptés: Eau pulvérisée, CO₂, mousse, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool, en fonction des matériaux impliqués.

Matériel d'extinction qui, pour raisons de sécurité, ne devrait pas être utilisé : jet d'eau direct.

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des fumées potentiellement dangereuses peuvent être émises lors de la combustion.

5.3. **Conseils aux pompiers**

Mesures de lutte contre l'incendie:

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes impliquées dans l'arrêt de la fuite.

Protection respiratoire:

Utiliser une protection pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Il peut également être nécessaire d'utiliser un appareil respiratoire, en particulier si vous travaillez à l'intérieur ou dans des zones faiblement aérées et dans tous les cas si vous utilisez des agents d'extinction halogénés. Utiliser un équipement d'extinction d'incendie typique.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Déplacer à l’écart de la zone autour du déversement ou de l’épandage. Ne pas fumer! Retirer toutes les flammes nues et les sources d’ignition potentielles. Contenir le déversement avec de la terre et du sable. Si le produit est entré dans les cours d’eau, des égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, prévenir les autorités compétentes. L’empêcher de pénétrer dans les égouts. Evacuer la zone dangereuse et, dans ce cas, consulter un expert

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement

Récouter le produit déversé en le recouvrant d’un matériau absorbant inerte, en utilisant uniquement un équipement anti-étincelles. Éviter tout déversement dans les égouts ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À livrer uniquement à des sociétés spécialisées. Contenir et absorber le liquide déversé avec un matériau absorbant inerte (sable, terre, sépiolite et autres produits spécifiques) et placer dans des récipients hermétiquement fermés. Après la recollection, rincer la zone et les matériaux contaminés avec de l’eau.

6.4. Références aux autres sections

Voir les Sections 8 et 13 si nécessaire.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions habituelles liées à la manipulation de produits chimiques inflammables, protection contre tout contact accidentel. Ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail.

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités:

Stocker dans son emballage original et dans un endroit frais et aéré, à l’abri de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. PROTECTION PERSONNELLE

Il y a un répulsif ; le produit n’a pas été testé pour une utilisation continue dans un environnement professionnel mais uniquement en cas de nécessité :

8.1. Paramètres de contrôle

Substance avec limite d’exposition professionnelle spécifique :

Identification chimique internationale	STEL/15min		REF	Effets déterminants
ÉTHANOL	1000 ppm	1884 mg/m ³	ACGIH/2012	Irritation respiratoire

8.2 Contrôles de l'exposition

Dose dérivée sans effet et concentration prévisible sans effet DNEL et PNEC du principal composant présent dans un mélange : ÉTHANOL

Identification chimique internationale	DNEL/DMEL:	PNEC
ÉTHANOL	Court terme – travailleur – inhalation – local 1900mg/m ³	Empoisonnement secondaire 0,72 g/kg
	Inhalation systémique chronique 950mg/m ³	Marine 0,79 mg/l
	Systémique aigu : danger identifié en cas d'inhalation mais pas de DNEL	Eau douce 0.96 mg/l
	Local chronique : = danger identifié en cas d'inhalation, pas de DNEL	Sédiments en eau froide 3,6 mg/kg
	Local chronique : = danger identifié pour la peau, pas de DNEL	Sol 0.63 mg/kg
	Systémique, chronique, dermique 343mg/m ³	Sédiment marin 2,9 mg/kg
		Micro-organismes 580 mg/L

Protection des yeux

Non nécessaire en cas d'utilisation normale. Faire particulièrement attention pour éviter tout contact accidentel avec les yeux. L'utilisation de lunettes de protection avec des protections latérales est recommandée conformément à EN166.

Protection de la peau

- i) Protection des mains: non nécessaire en cas d'utilisation normale. Faire particulièrement attention pour éviter tout contact prolongé et fréquent.
- ii) Autres: porter des vêtements de protection antistatiques.

Protection respiratoire

Non nécessaire en cas d'utilisation normale dans un environnement fournissant un renouvellement d'air normal. En cas d'utilisation prolongée dans des espaces confinés ou en présence de niveaux de concentration proches du TLV, utiliser un équipement de protection respiratoire conformément à UNI EN 529 : 2006 (équipement de protection respiratoire – recommandations pour la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance – document guide) établissant la valeur FPC adéquaté (facteur de protection caractéristique).

Risques thermiques:

Éviter l'exposition aux flammes nues.

Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

A	ASPECT	LIQUIDE transparent.
B	ODEUR	CARACTÉRISTIQUE
C	SEUIL OLFACTIF:	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
D	PH	5,83
E	POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION:	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
F	POINT D'ÉBULLITION INITIAL	80,7°C
G	POINT D'ÉCLAIR	23,5°C
H	TAUX D'ÉVAPORATION	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
I	INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZEUX):	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
J	LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU LIMITES D'EXPLOSIVITÉ	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
K	PRESSION DE VAPEUR	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
L	DENSITÉ DE VAPEUR	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
M	DENSITÉ RELATIVE	0,95 Kg/L
N	SOLUBILITÉ	SOLUBLE dans les solvants polaires
O	COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
P	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
Q	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
R	VISCOSITÉ	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
S	RISQUE D'EXPLOSION	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE
T	PROPRIÉTÉS OXYDANTES	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

9.2. Autres informations :

Selon le test L.2 du Manuel des critères de tests pour les Recommandations des Nations Unies sur le Transport des Produits Dangereux (cinquième édition) – test de naissance de combustibilité – le produit FREE PIC supporte la combustion.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Il n'existe pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La combustion peut produire des fumées toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles:

Produits chimiques en général, notamment les peroxydes, acides, ammoniac et agents oxydants.

10.6. Produits de décompositions dangereux:

Le produit ne se décompose pas en cas d'utilisation normale.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune étude disponible sur le mélange, la classification CLP a été créée avec la méthode de calcul, les données toxicologiques sur les composants dangereux pour la santé sont les suivants :

A) TOXICITÉ AIGUË

Le produit n'est pas classifié comme toxique en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation (méthode de calcul)

B) IRRITATION/CORROSION CUTANÉE

Le mélange est classifié comme non irritant pour la peau (méthode de calcul).

C) LÉSION / IRRITATION OCULAIRES GRAVES

Le mélange est classé non irritant pour les yeux (méthode de calcul).

D) SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Le mélange est classifié comme non sensibilisant pour les voies respiratoires ni la peau (méthode de calcul).

E) MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Le mélange est classé comme non mutagène pour les cellules germinales (méthode de calcul)

F) CANCÉROGÉNICITÉ

Le mélange est classifié comme non cancérigène (méthode de calcul).

G) TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Le mélange n'est pas classifié comme toxique pour la reproduction (méthode de calcul).

H) STOT SE

Le mélange est classé non-STOT SE (méthode de calcul).

I) STOT RE

Le mélange est classé non-STOT RE (méthode de calcul).

J) DANGER D'ASPIRATION

Le mélange n'est pas classifié comme toxique en cas d'aspiration (méthode de calcul).

Autres informations

Éthanol

VOIES D'EXPOSITION:

La substance peut être absorbée par le corps en cas d'inhalation des vapeurs et en cas d'ingestion

RISQUE D'INHALATION

Une contamination dangereuse de l'air peut se produire plutôt lentement suite à l'évaporation de cette substance à 20 °C

EFFETS À COURT TERME

Irritant pour les yeux. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central.

EFFETS RÉPÉTÉS OU À LONG TERME

Le liquide dégraisse la peau. La substance peut avoir des effets sur les voies respiratoires, causant des irritations, maux de tête, fatigue et problèmes de concentration.

DANGERS AIGUS / SYMPTÔMES

INHALATION

Toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

PEAU

Peau sèche.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement ; méthode de calcul

La seule substance avec une catégorie de toxicité chronique 3 H412 avec EC50 (48H) de 13 mg/L Daphnia magna est le benzoate de denatonium avec une concentration de 10 ppm.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. À éliminer conformément aux réglementations relatives aux déchets par une société de traitement de déchets spécialisée et agréée. Tout le produit restant peut être brûlé dans un incinérateur approprié, équipé d'un brûleur de postcombustion et d'un épurateur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Utiliser uniquement le récipient d'origine pour transporter la solution.

Exonération ADR en quantités limitées, si les caractéristiques suivantes :

Emballage contaminé : Emballage intérieur 1 L / 30 kg.

Emballage intérieur placé sur des plateaux avec films extensibles ou rétractables :

Emballage intérieur 1 L / 20 kg.

14.1. UN Numéro:

1170.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ÉTHANOL EN SOLUTION (SOLUTION ALCOOL ÉTHYLIQUE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre ADR:

Classe: 3

14.4. Groupe d'emballage :

Transport terrestre ADR:

Groupe II

14.5. Dangers pour l'environnement:

Transport terrestre ADR:

Non dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Si le transport n'est pas inclus par l'une de ces exemptions, il doit être réalisé par des véhicules agréés pour le transport de produits dangereux conformément aux dispositions actuelles de l'ADR et des dispositions nationales en vigueur. Les marchandises doivent être transportés dans leur emballage d'origine et en tout cas, dans des emballages résistants aux réactions dangereuses. Le personnel s'occupant du chargement et du déchargement des marchandises dangereuses doit être informé sur les dangers éventuels de la substance et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Il n'est pas destiné à être transporté en vrac.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Directive 67/548/CEE (classification, emballage et étiquetage de substances dangereuses) et amendements ;

Directive 99/45/CE (classification, emballage et étiquetage de mélanges dangereux) et amendements ;

Règlementation 1907/2006/CE (REACH);

Règlement 1272/2008/CE (CLP);

Règlement 790/2009/CE (modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le Règlement (CE) n° 1272/2008) ;

Directive 453/2010/CE

Directive 98/24/CE (relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques au travail)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

N.A.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Texte complet des phrases H :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et les réglementations en matière d'étiquetage les plus récentes. N'utiliser pas le mélange pour une autre utilisation que celle décrite dans la section 1 sans accord écrit préalable.